



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....9
Présents.....7
Votants.....7
Exprimés.....9

Date de la convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

Le 5 juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric, VERLAGUET Clara.

ABSENTS EXCUSÉS : ALCOUFFE Stéphanie, Christoph KNIFFKE,

PROCURATION : ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à CALMELS Anne, Christoph KNIFFKE a donné procuration à ALVERNHE Audrey.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALVERNHE Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SEANCE N°2026-6
DELIBERATION N°2026-6-2
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées –
Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2121-15 du CGCT ;

Considérant qu'« au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à neuf voix pour,

- **de désigner** ALVERNHE Audrey pour remplir cette fonction.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ... juin 2026*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le ...juin 2026*

Le Maire

CALMELS Anne



Le secrétaire de séance

ALVERNHE Audrey



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.